

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

BULLETIN

DE LA

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES : (ANNÉES 1935-1938)
NOTICES ET MÉMOIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

XLVIII^e VOLUME



RODEZ

IMPRIMERIE P. CARRÈRE (MAISON FONDÉE EN 1624)

1939

ARPAJON, SON ANCIENNETÉ SES DIFFÉRENTS NOMS

Dès l'époque néolithique, on peut admettre l'existence d'habitations humaines dans la région d'Arpajon, habitations d'abord sur pilotis au-dessus des eaux assagies de l'Orge, puis à flanc de coteau en dehors de la limite des marécages constituant l'ancien lit de la rivière. En effet, ce sont les hommes de ces lointains millénaires, pêcheurs, chasseurs, boucaniers et vaguement agriculteurs qui ont utilisé les polissoirs venus jusqu'à nous et dressé les deux menhirs de Bruyères-le-Chatel, ainsi que la grosse Borne dont un lieu dit du plan cadastral de La Norville conserve le souvenir.

Dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, le territoire d'Arpajon était compris dans le pays des Parisii, tribu gauloise ayant Lutèce comme oppidum principal, à côté, Bruyères dépendait du pays des Sénons, autre tribu dont Sens était la capitale. Ici encore et en continuité des temps précédents, l'hypothèse du séjour de l'homme est à retenir, avec ses huttes rondes, clayonnées de bois noyé dans la bauge, ses clairières cultivées, son élevage intensif de chevaux, de bœufs, de chiens, ses bois où vivaient en liberté des porcs à demi-domestiqués. Toutes les Folies que l'on rencontre en maints endroits et en particulier aux portes mêmes d'Arpajon n'ont-elles pas, suivant certains étymologistes, le sens de feuillées, de cabanes de branchages ?

Les Gaulois subjugués, les Romains organisent leur conquête; ils construisent des routes dallées en utilisant en totalité ou en partie les grandes pistes de terre déjà frayées. Une de ces routes met en communication Lyon avec la Manche par Genabum et Lutèce et pour assurer la sécurité du passage de l'Orge, entre ces deux cités, les vainqueurs établissent au-dessus, une station militaire, un castrum, d'où Castra qui en français est devenu Chastres ou Châtrés, premier nom d'Arpajon. Autour de ce camp (un lieu dit de Saint-Germain-les-Arpajon, le rappelle) et sous sa protection, des habitations s'élèvent complétant celles existant probablement déjà à la Folie et c'est ainsi que Saint-Germain doit être considéré comme le Châtrés primitif; il passe aussi pour être le lieu d'origine de Saint Corbinien qui évangélisa la Bavière au VII^e siècle.

Doit-on retrouver la voie antique venant de Linas et de Leuville, dans l'actuelle rue, qui de Saint-Germain aboutit à l'église Saint-Clément d'Arpajon? C'est peu probable, car, elle aurait bordé de bien près le large ourlet des marécages et des fondrières de l'Orge. Il faut plutôt la rechercher à travers le parc de Chanteloup; elle aura été abandonnée lors de la fermeture de ce domaine royal et remplacée par une nouvelle route qui figure au plan (gravé vers 1725) du marquisat d'Arpajon, sous le nom de Chemin de Paris à Arpajon-la-Ville et longeant extérieurement au

nord la clôture. La ligne droite qui maintenant relie Linas à la Grande Folie, a été construite vers 1730, à coup sûr avant 1744. Dans Arpajon, la route romaine n'est autre que la Grande Rue et la rue Pasteur et au-delà, son tracé est facilement repérable sur plans cadastraux des communes intéressées.

Et l'agglomération de Châtres, qui semble avoir été évangélisée vers 287, par Saint Yon, le disciple de Saint Denis, se développa peu à peu aux premiers siècles de notre ère, tout en devenant un important nœud de routes. En effet, sur le grand chemin d'Orléans, se greffent bientôt deux autres voies romaines; l'une remontant la vallée de l'Orge, l'autre, celle de la Renarde; chacune d'elles allant se fondre dans le réseau routier du pays des Carnutes.

En même temps, aux environs, les déboisements s'amplifient, les terres essartées s'agglomèrent en domaines ruraux avec habitations de maîtres et de serviteurs, libres ou esclaves, lesquelles deviendront par la suite des centres habités dont la terminaison en ville de quelques-uns remonte à l'époque carolingienne, mais qui en réalité sont beaucoup plus anciens, eu égard aux nombreux vestiges gallo-romains retrouvés. Sur la rive droite de l'Orge, la Bretonnière peut très bien avoir été l'habitat d'une colonie de Bretons, inféodés aux Romains et chargés par eux de la garde du castrum. Par la suite, des familles ont pu s'en essaimer pour aller fonder au dehors, Bretigny-sur-Orge (en latin, *Britanicum*, domaine du Breton) et les trois Bretignys, écarts respectifs de Breux, de Breuillet et de Bonnelles.

Dans leur biographie des hommes illustres de Seine-et-Oise, les frères Daniel, écrivent que Châtres était déjà un bourg d'une certaine importance au temps de l'empereur Adrien, ce qui nous reporte au second siècle de notre ère et qu'il servait de passage aux troupes romaines. On peut douter de ces deux assertions, car Châtres ne figure pas sur l'itinéraire d'Antonin et il est ignoré de la carte de Peutinger.

Grégoire de Tours dont l'Histoire des francs contient de précieux renseignements, dit qu'en 582, Chilpéric, roi de Paris et de Soissons, plaça des gardes au « pons Urbiensis » (pont sur l'Orge), afin d'empêcher que les soldats de son frère Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans, ne pussent lui causer aucun dommage mais l'ex-duc Asclépius les ayant surpris une nuit, ravagea tout le pays voisin du pont. Où était ce « pons Urbiensis » que le chroniqueur situe simplement dans le Parisis ? Au xvii^e siècle, un des historographes du roi, Adrien de Valois, rédigeant un mémoire sur les Francs, place cette scène auprès de Juvisy, ce qui a, sans doute, donné naissance à la tradition voulant que le pont Godot à Viry ait été une des limites des royaumes de Paris et d'Orléans sous les Mérovingiens. L'abbé Lebeuf rapporte le même fait sans prendre position. Pinard à l'article Juvisy de son Histoire du canton de Longjumeau parue en 1864 semble admettre comme vraie la version de Valois, mais plus près de nous, Longnon, dans sa géographie de la Gaule au vi^e siècle penche pour Châtres et sa leçon est à préférer. La notice explicative qui accompagna la carte archéologique du département de Seine-et-Oise ayant figuré à l'exposition universelle de 1889 avait conclu dans le même sens. Le « pons

Urbiensis » est donc, selon toute vraisemblance, l'un des premiers ancêtres, sinon le premier, du pont d'Arpajon de nos jours.

Cinq monnaies frappées à Châtres au VII^e siècle nous ont été conservées; ce sont des tiers de sou d'or mérovingiens. A l'endroit, un buste diadémé avec la légende CASTRA VICO (village de Châtres); au revers, une croix ancrée et le nom du monétaire R. EBROALDUS, intendant du domaine, sans doute Chanteloup, possédé par le roi dans la région.

Essayons ici de nous représenter le Châtres de ce lointain passé. Tout d'abord un centre habité qui s'appellera plus tard St-Germain avec une église et un vignoble, si l'on en croit Aribon, le biographe de St-Corbinien et son troisième successeur à l'évêché bavarois de Frisinge, puis des cabanes éparses dans les bois vers la Folie et une villa royale à Chanteloup. En face, de l'autre côté de la rivière, les huttes de la Bretonnière. Sur l'Orge dont le lit se déplaça vraisemblablement plus d'une fois au cours des siècles, un pont prolongé par une chaussée surélevée, au-dessus des marécages des deux rives, mais aux abords immédiats de ce pont aucune habitation, le sol étant encore trop humide.

Vers 650, Châtres est la seule agglomération qui compte dans la contrée; pour cette raison elle est choisie comme chef-lieu d'une nouvelle division du Parisis, agrandi depuis peu d'un démembrement de l'Etampian, entre les vallées inférieures de la Juine et de l'Essonne et le cours supérieur de l'Orge. C'est le territorium Castrensis ou Châtrais dans lequel sera découpé plus tard le comté de Corbeil. D'après l'auteur de la vie de Saint Vandrille, celui-ci alla en 663 trouver Clotaire III « in villa pagi Castrensis nomine Palatiolo » (Palaiseau) pour y obtenir confirmation de la terre de Fontenelle, près de Caudebec, où il venait de fonder une abbaye; en même temps, il y recevait de Hartbain, fils d'Erambert de Filancourt, le domaine de Bution à Marcoussis. Vers 811, Irminon, abbé de St-Germain-des-Prés, place la « villa Ludolmis » (Leudeville) dans le pays « castrinse » Nithard, petit-fils de Charlemagne situe le « pagus Castrensis » entre le Parisis et l'Etampais et dit qu'en 838, Louis le Débonnaire le mit au nombre des pagi qui devaient être compris dans le royaume de son fils Charles le Chauve. Pour ce dernier, dans un diplôme de 854, c'est le « Castrisus » entre l'Etampais et le Pincerai. Ces divers renseignements géographiques et historiques tout à la fois sont néanmoins insuffisants pour fixer l'étendue territoriale exacte du pays de Châtres. Il comprit sans doute l'ancien doyenné de Montlhéry et une partie de celui de Châteaufort. Longnon va plus loin, car il écrit qu'il est infiniment probable que le Ferrariae in Castrensis d'un diplôme de 886 s'identifie avec Ferrières en Brie, au Doyenné de Lagny, ce qui, ajoutons-nous, reporterait les limites septentrionales du Châtrais aux rives de la Marne.

C'est aux invasions franques et aux désordres de la Gaule, sous les petits-fils de Clovis, qu'il faut attribuer les incendies dont les traces sont encore visibles sur les vestiges mis à jour des villas gallo-romaines des vallées autour de Châtres. Les ravages causés par les Normands sont plus problématiques, car Guillaume de Jumièges ne signale que les excès des bandes de Rollon à Etampes « et dans les terres adjacentes ». Par contre, on peut certifier que jamais les hordes sarrazines ne sont apparues dans la région, elles

n'en ont même pas approché, leur marche en avant ayant été arrêtée net dans le défilé du Poitou, en 732, par les Neustriens et les Austrasiens de Charles Martel.

Une famille tirant son nom de Châtres et ayant comme armoiries, trois chevrons sur le champ de l'écu a existé au moyen-âge. Milon de Châtres, seigneur du lieu est connu par un titre de Longpont du XII^e siècle et Suger en parle dans sa vie de Louis le Gros. A la même époque, le même cartulaire révèle aussi les noms de Bouchard et de Hinger de Châtres, tous deux, possesseurs de fiefs. Thomas de Châtres est seigneur de Villiers-sur-Orge en 1169; un autre Thomas meurt en 1363, prieur de Sainte Catherine de la Couture. Au XIII^e siècle, Guillaume de Châtres, fils de Gaucher ou de Gautier de Châtres, seigneur d'Athis, accompagne Philippe-Auguste en Terre Sainte. Un Jean de Châtres est existant à la fin de ce même siècle. Le prénom de Pierre se rencontre fréquemment dans cette famille. En 1210, un seigneur du lieu s'appelle Pierre de Châtres; en 1232, le même ou son fils est qualifié d'écuyer; en 1269, encore un Pierre, mais est-ce bien celui qui fut inhumé en 1306 dans l'église St-Clément (aujourd'hui la seule d'Arpajon) et dont la pierre tombale est classée ainsi que celle d'un enfant, Pierrot de Châtres, mort en 1349. Le prévôt de Corbeil en fonctions en 1361 est aussi un Pierre de Châtres; un Pierreisne de Châtres, possède en 1366 des terres à La Norville. Le 51^e abbé de Saint-Denis, Guy de Châtres, appartenait-il à cette lignée seigneuriale ou a-t-il tiré son nom de son lieu d'origine? On ne sait. Il est élu en 1325, il meurt en 1350; depuis 1314, sa mère Marie de la Butardie reposait dans l'église Saint-Clément.

Au moyen-âge surtout on rencontre l'expression « sous Montlhéry » accolée au nom de Châtres, ce pour éviter une confusion avec un autre Châtres, appartenant à la châtellenie de Tournan-en-Brie.

Le 5 avril 1720, Jean Baptiste du Deffand, marquis de la Lande et son fils, vendaient Châtres à Louis de Séverac d'Arpajon (ce dernier nom étant celui d'une terre près d'Aurillac). Six mois après, le nouveau propriétaire obtenait du roi des lettres patentes érigeant Châtres, Saint-Germain, la Bretonnière, les grand et petit Cochets, Brécourt et le Mesnil près Brétigny « en titre, dignité et prééminence de marquisat d'Arpajon que ladite ville de Châtres portera... »

La substitution écrite du nom commence aux premiers mois de 1721 dans les registres paroissiaux. Le curé emploie d'abord le vocable Châtres d'Arpajon; ensuite, c'est Saint Clément d'Arpajon, jadis de Châtres ou bien encore Saint Clément de Châtres, autrement dit Arpajon. Après quelques autres variantes sans importance, Châtres finit par disparaître en 1722.

Le moyen que Louis d'Arpajon employa pour faire accepter au plus vite cette modification d'état civil de la ville ne manque par d'originalité. La tradition rapporte en effet qu'il se serait posté à une des portes, un jour de marché, afin d'interroger les arrivants et qu'il aurait remis de l'argent à ceux qui connaissaient le nouveau nom et fait donner la bastonnade à ceux qui s'obstinaient à se servir de l'ancien. Pourtant le mot Châtres survécut encore longtemps dans le langage parlé. En se documentant sur place pour son Histoire du diocèse de Paris, l'abbé Lebeuf l'avait sans doute

constaté puisque vers 1750, il se demandait « si le nom d'Arpajon donné au grand Châtres de l'archidiaconé de Josas viendrait à prévaloir et à effacer l'ancien nom ».

De cette substitution, il reste une preuve lapidaire dans l'église, le marbre noir funéraire du premier marquis d'Apajon, mort en 1736. Après une longue énumération des titres, qualités et exploits du défunt, l'épithaphe poursuit :

IL NE SE REPOSA
QUE POUR DONNER
.....SA PROTECTION PARTICULIERE
A CETTE VILLE A QUI, IL DONNA
SON NOM, AVEC L'AGREMENT DU ROY.

L'appellation initiale n'est d'ailleurs pas encore totalement oubliée. Quelques pierres tombales de l'église la rappellent, et sauf erreur, les localités voisines d'Avrainville et de Boissy-sous-St-Yon ont conservé l'une et l'autre une rue de Châtres. Le fameux Noël dit de Châtres est connu, ainsi que le démarquage spirituel qu'en fit le curé Gatellier, pour recevoir le 5 décembre 1700 à la porte de St-Clément le duc d'Anjou, rejoignant l'Espagne, sa nouvelle patrie.

Par décret du 23 juin 1790, il était permis « aux villes, bourgs, villages et paroisses auxquels les seigneurs avaient donné leurs noms de famille » de reprendre leurs noms anciens. « Arpajon était dans ce cas, mais rien ne fut changé dans les documents officiels. Il reste toutefois un fait que nous ne pouvons expliquer. A la bibliothèque de Rouen existe un manuscrit dû à la plume de l'abbé Guiot, prieur de St-Guénault de Corbeil; dans ce manuscrit écrit fin 1790 pour composer un almanach-annuaire de la région, qui d'ailleurs ne fut jamais imprimé, il y a une courte notice historique sur Arpajon débutant ainsi : « Arpajon ci-devant et aujourd'hui Châtres, ville et chef-lieu de canton dans le district de Corbeil. »

Le 26 vendémiaire an II (17 octobre 1793) un décret de la Convention autorisait à changer les noms des communes « pouvant rappeler les souvenirs de la royauté, de la féodalité ou de la superstition. » Arpajon au début de 1794 choisit Francval, associant dans le même mot l'idée de la situation du lieu et des conceptions politiques du temps, franc étant l'équivalent de libre. Les localités des alentours ne restèrent pas en arrière; St-Germain devint Germinal-sur-Orge, Bruyères-le-Châtel se mua en Bruyères-Libre, St-Yon en Yon-la-Montagne, son voisin Boissy en Boissy-la-Montagne, St-Chéron en Rocher les Pins et St-Vrain en Fraternité-sur-Juine; quant à St-Michel-sur-Orge et Ste-Geneviève des Bois, ils se transformèrent en Michel-sur-Orge et Geneviève des Bois. Mais la palme en cette matière revint sans conteste à St-Sulpice de Favières qui adopta le nom de Favières défanatisé.

Francval dura un peu plus d'un an. En floréal an III (avril 1795) Arpajon avait reconquis sa place au soleil et c'est toujours avec ce vocable sonore que la jolie cité des bords de l'Orge poursuit le cours de ses destinées. Ajoutons et ce sera le mot de la fin que depuis un décret du 3 août 1921, son parrain du Cantal s'appelle Arpajon-sur-Cère.

L. RISCH.